



Pézenas le 05/04/2023

Direction générale  
des services

---

## Arrêté du Président

---

DGA Aménagement du Territoire  
Pôle des Routes et des Mobilités  
Agence technique Thau- Plaine-d'Hérault  
3 av. Paul Vidal de la Blache  
34120 Pézenas  
Téléphone 04 67 67 82 70

Affaire suivie par Jérémie BOURY  
Références ACRD612ViasCobalt04,23

**Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 612 / 612A – Vias**

### **Le Président du Conseil départemental de l'Hérault,**

Vu l'article L 3221-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise COBALT en date du 04/04/2023, qui va effectuer des travaux de inspection d'ouvrage d'art pour le compte du CD34 ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers ;

### **Arrête :**

#### **Article 1 :**

La circulation de tous les véhicules sur la RD 612 du PR 52+320 au PR 52+920 sur la commune de Vias, du 17/04/2023 au 21/04/2023 de 08h00 à 17h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Neutralisation successive des bretelles 3 et 4.

**Article 2 :**

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8° partie).

Cette signalisation sera mise en place et entretenue 24/24, 7J/7J par l'agence technique Thau Plaine d'Hérault.

**Article 3 :**

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Thau-Plaine-d'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental,  
Et par délégation,  
le Directeur de l'agence technique  
départementale de Thau-Plaine-d'Hérault

Frédéric Jauch



Diffusion

- Monsieur le Maire de Vias
- EDSR 34,